

## 4) Se certifier au coaching professionnel

### Processus de Certification de Coach et Leader Coach MEMOIRE ET EXAMEN ORAL

#### Qui peut se présenter à la Certification ?

Tout stagiaire ayant accompli un parcours complet synchrone :

1. Avoir fait preuve de régularité, d'assiduité et d'une participation active pendant tout le parcours de formation : (En cas d'absence, nous consulter)
  - 240 heures (30 jours) **au minimum** de formation synchrone.
  - 40 heures en groupes de pairs entre les modules (en présence ou à distance)
2. Avoir suivi notre programme complet de « Formation au métier de coach » accrédité ACTP par ICF :
  - Soit coaching d'organisation *N1 + MBC*
  - Soit Coaching d'équipe avec un minimum (3 jours) de « Master Class » *N1+N2+N3*
3. Être en supervision régulière de ses pratiques de coach avec attestation du superviseur au moment du processus de certification.
4. Avoir réalisé 3 missions d'équipe/d'organisation.  
Ces missions sont en principe rémunérées ou font l'objet d'une lettre de mission en interne sauf DG.

#### Accessibilité :

CREATIVE CULTURE LEADING est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Rapprochez-vous de notre contact handicap afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles et les solutions d'aménagement envisageables : [jacques.christon@ccleading.com](mailto:jacques.christon@ccleading.com) et informations **Nous contacter** ci-dessous.

#### Processus de certification en 2 temps (un écrit et un oral) :

1. Rédiger un mémoire de recherche appliqué : étape 1 de la Certification.
2. Participer aux deux jours d'assessment des pratiques de coach : étape 2 oral de la Certification.



### Compétences évaluées

- Capacité à maîtriser les 8 compétences de coach ICF :
  1. Si suivi d'un cycle 2 Individuel :
    - Mettre en place une démarche professionnelle de coaching individuel.
    - Maîtriser les étapes de la démarche stratégique : créer une relation de confiance avec son client, réaliser un cadrage de la demande, pratiquer les entretiens préliminaires et tripartites, rédiger le contrat de coaching, connaître l'éthique et la déontologie du coach.
    - Piloter le processus de coaching individuel : établir le contrat-pacte, décider de la méthode d'accompagnement la plus adaptée, réajuster la mission en fonction des avancées réalisées, construire le bilan du coaching, ancrer les apprentissages, célébrer les réussites et valoriser l'autonomie du client.
    - Développer son identité de coach individuel et pratiquer les 8 compétences de coach ICF.
  2. Si suivi d'un cycle 2 Équipe :
    - Mettre en place une démarche professionnelle de coaching d'équipe, d'accompagnement d'équipe projet.
    - Maîtriser les étapes de la démarche stratégique : réaliser le cadrage de la demande, mettre en cohérence objectifs et méthodes. Rédiger la proposition d'intervention et faire une proposition commerciale.
    - Contractualiser et piloter le processus de coaching d'équipe.
    - Créer les conditions d'une communication efficace sur les apprentissages et les progrès réalisés. Pratiquer le débriefing circulaire, impulser des actions concrètes, renforcer l'autonomie du client.
    - Connaître et communiquer l'éthique et la déontologie du coaching professionnel.
    - Développer son identité de coach d'équipe et pratiquer les 8 compétences de coach ICF.
  3. Si suivi d'un cycle 2 MBC :
    - Mettre en place une démarche professionnelle d'un coaching d'organisation.

### Modalités d'évaluation

- Rédaction d'un mémoire de recherche appliquée en fonction du cursus suivi.
- Examen oral de soutenance du mémoire.
- Examen oral de conduite d'une séance de coaching individuel ou d'équipe en fonction du cursus suivi.



-Maitriser le déroulement d'un coaching cross culturel en organisation.  
 -S'approprier les outils du coaching de dirigeant et de l'accompagnement des équipes de direction.  
 -Renforcer l'autonomie du Client.  
 -Maitriser les processus d'anticipation individuels et collectifs pour pérenniser la performance durable.  
 -Connaitre et communiquer l'éthique et la déontologie du coaching professionnel.  
 -Développer son identité du coach et maitriser les 8 compétences ICF.

- Capacité réflexive sur ses pratiques de coach et d'élaboration d'une pensée singulière sur le métier de coach professionnel.

A l'issue du parcours complet « Formation au métier de Coach » ACTP ICF, le titre obtenu est celui de coach professionnel et donne accès à la certification mondiale ACTP ICF de niveau PCC sous réserve de satisfaire aux prérequis de l'ICF ([www.coachingfederation.org](http://www.coachingfederation.org)).

### I) Le mémoire de Recherche Appliquée

Rédiger un mémoire de 30 à 40 pages exposant sa recherche, s'appuyant sur **des situations réelles de coaching professionnel**. Ce mémoire de certification va présenter un concept ou un outil spécifique permettant de concevoir et de mettre en œuvre une démarche de coaching. Il comportera 3 parties.

1. Présenter  **votre témoignage**  sur une démarche, un type de demande, un concept ou un outil que vous trouvez pertinent pour accompagner vos clients : décrire en quoi ce choix de thème de recherche parle aussi de votre propre  **évolution** , rappeler brièvement les source(s) théorique(s).
2. Faire le récit en posture Méta d'au moins  **3 situations de coaching professionnel** , soit des clients payants en externe soit des accompagnements officiels en interne. Préciser la demande de départ, les enjeux pour les clients et pour le coach, l'évolution des modalités pour tenir compte du contexte, et l'impact concret sur le terrain.
3. Élaborer une  **synthèse de votre recherche**  : les conditions de réussite, les limites perçues, les dimensions émergentes, les questions qui sont encore à travailler.

Le mémoire doit être remis au moins un mois avant la date d'examen oral prévue et sera validé en amont de l'épreuve orale. Ce mémoire fera l'objet d'une lecture par un jury de professionnels.

*Pour des raisons d'harmonisation des travaux des stagiaires, nous recommandons l'utilisation de la police Times New Roman (taille 12 et interligne 1,5) pour la rédaction de ce travail.*



## 2) Assessment des pratiques de coach

Durée : 2 jours

Objectifs : démontrer sa maîtrise des 8 compétences ICF du coach lors des sessions de coaching individuel et collectif selon le cursus choisi.

Dans le cas de coaching collectif, chaque participant présente seul la session de coaching d'équipe.

Déroulement type de l'examen oral :

- 1<sup>ère</sup> épreuve : soutenance du mémoire par le candidat et réponses aux questions du Jury (30 à 40 mn).
- 2<sup>ème</sup> épreuve : séance de coaching individuel 20 à 30 mn ou collectif 35 mn à 40 mn.
- une évaluation orale est donnée au candidat en lien avec les 8 compétences ICF du coach.
- Délibération du Jury à 17h en fin de deuxième journée et rédaction du procès-verbal du Jury.

Dates : voir notre [www.ccleading.com](http://www.ccleading.com) et/ou nous contacter

Tarif :

Entreprise/Indépendant : 1 200€ HT soit 1 302€ TTC

Modalités :

Un entretien pédagogique préalable est nécessaire pour valider les prérequis et l'inscription à la certification :

- Épreuve orale in situ ou à distance en fonction des contraintes sanitaires ou autres.
- Délai d'inscription : Le cycle de certification débute tous les ans et le délai d'accès est d'environ 12 à 14 mois avant la session choisie ; l'inscription est prise en compte dès réception du règlement ou de l'accord de prise en charge.

En cas d'annulation par le stagiaire moins d'un mois avant le début de l'épreuve orale, les arrhes sont dues ; moins d'une semaine avant le début de l'épreuve orale, la totalité du prix est due.

*Lorsque le nombre de participants à une session est jugé insuffisant (moins de 7 participants) ou en cas de problèmes techniques, CREATIVE CULTURE LEADING se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'assessment oral.*

*Dès lors, les frais engagés seront reportés sur l'assessment suivant.*

Composition du Jury :

- Un professionnel du coaching certifié par International MOZAIK : soit un prescripteur de coaching en organisation, un coach interne, un DRH ou un dirigeant de cabinet de coaches.



Creative Culture Leading  
Conjuguer les talents



- Directrice ou Directeur de l'équipe pédagogique de l'équipe international MOZAIK, Master Coach certifiés par ICF, Professional Coach certifié par ICF.

### Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par la signature d'une feuille de présence ou par tout autre moyen attestant de la présence du stagiaire en cas de formation à distance.

### Modalités d'obtention de l'attestation de certification :

L'obtention de l'attestation de certification ACTP ICF « Formation au métier de coach » s'obtient avec la validation des prérequis, le passage des épreuves écrites et orales de certification et le règlement total de la formation.

### Nous contacter :

Horaires : du lundi au vendredi 7h30 à 12h30 – 14h à 17h30

Caraïbes : +596 (0)6 96 25 68 16 [jacques.christon@cclearing.com](mailto:jacques.christon@cclearing.com)

### Débouchés de la formation de « Coach Professionnel »

Aux Antilles, 99,9% des certifiés « Formation au métier de Coach » sont des leaders-coachs, (dirigeants d'entreprise-DG et DRH, Directrices ou directeurs dans une Collectivités, dans l'Administration, ou dans le semi-public). Deux d'entre eux ont réalisé une reconversion en devenant "coaches professionnels" avec leur propre structure. La puissance de coach alliée aux talents de leader contribue à leur efficacité et probablement aux évolutions de carrière constatées.

En Métropole, 100% des certifiés « Formation au métier de Coach » exercent une activité professionnelle en interne ou en externe à l'issue de leur certification. En tout depuis la création de l'école, 500 stagiaires certifiés « Formation au Métier de Coach ».

### Placements des stagiaires dans les 6 mois après l'octroi de la certification Formation de Coach Professionnel

Promotion	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées	Part du coaching dans la rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées
2016	43	43	50 000€
2017	32	32	40 000€
2018	62	62	35 000€
2019	75	75	40 000€
2020	81	81	40 000€